**Annexe 4**

Expérimentation ESTEVE au sein des MTE-MCTRCT-Mer et MAA

L'outil « Estève », développé par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) est déjà utilisé par plusieurs autres ministères (ministère des armées, services du premier ministre, affaires sociales, …) depuis plusieurs années. Il permet une dématérialisation des comptes rendus d’entretiens professionnels et de formation, sans changement du processus d’évaluation, le cadre juridique applicable restant strictement le même que pour les autres agents (qu’ils soient concernés par l’expérimentation Estève ou non).

L’application « Estève » permet la saisie des comptes rendus d’entretien professionnel sans changement dans la procédure d’évaluation (conduite des entretiens en bilatérale entre l’agent et son supérieur hiérarchique direct, ……). **Estève ne supprime pas l’échange de vive voix, lequel continue à faire l’objet d’une réunion bilatérale entre l’agent et son supérieur hiérarchique direct**. Estève s’utilise tout au long de la campagne d’entretiens professionnels, de la préparation du compte rendu d’entretien (CREP) et sa signature par le responsable hiérarchique direct (N+1) de l’agent jusqu’à son visa par l’autorité hiérarchique (N+2).

**Les services concernés, *dûment associés en amont à la préparation de l'expérimentation,* sont les suivants :**

Au ministère de la transition écologique, au ministère de la cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales et au ministère de la mer :

* le secrétariat général (SG),
* la direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN),
* le commissariat général au développement durable (CGDD)
* le centre d’études des tunnels (CETU),
* la direction départementale des territoires de la Haute-Loire (DDT 43)
* la direction de la mer Martinique (DM Martinique)
* les directions régionales ou interrégionales suivantes : DRIHL IF, DRIEA IF, DREAL Auvergne Rhône Alpes (ARA), Bretagne, Centre Val de Loire (CVL), Grand Est, Hauts de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA) et Pays de la Loire, DIR Atlantique, Centre-Ouest, Centre-Ouest, Nord-Ouest (NO) et Sud-Ouest (SO), DEAL Guadeloupe, Martinique et Mayotte ; DIRM Manche Est – Mer du Nord (MEMN) et Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO).

Au ministère de l’agriculture et de l’alimentation :

* la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE),
* la direction générale de l’alimentation (DGAL),
* la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté (DRAAF BFC),
* la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,
* la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie
* l’établissement public local d'enseignement de Nevers (DRAAF Bourgogne Franche Comté) pour les personnels non enseignants,
* le service de la modernisation (SM) du secrétariat général.
* le service des affaires financières, sociales et logistiques (SAFSL) du secrétariat général,
* le service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général.

**Les ressources sur les intranets des deux pôles ministériels sont disponibles aux liens ci-après :**

* Au ministère de la transition écologique, au ministère de la cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales et au ministère de la mer :

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/l-entretien-professionnel-a17802.html?id_rub=2347>

Une formation en ligne est également disponible sur la plateforme de formation en ligne du ministère SYFOAD (https://syfoadd.din.developpement-durable.gouv.fr/).

La formation Estève est accessible par le compte Cerbère

* Au ministère de l’agriculture et de l’alimentation :
* ***La chaîne support utilisateurs*** s’articule de la manière suivante*:*

**Les structures RH de proximité (mag en centrale, SG/pôle RH en déconcentré…) continuent à assurer le rôle de conseil de premier niveau des agents et évaluateurs pour Estève**, comme elles le font déjà habituellement pour l’organisation et le suivi de la campagne d’entretiens professionnels.

Une assistance RH de deuxième niveau est mise en place pour les structures RH de proximité, précitées : [assistance-esteve.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance-esteve.sg@agriculture.gouv.fr)

**Une rubrique est disponible sur l’intranet** pour l’ensemble des agents concernés par l’expérimentation (évalués, évaluateurs N+1, signataires N+2) avec tous les documents utilisateurs utiles : <http://intranet.national.agri/L-entretien-professionnel>

* ***Concernant les habilitations***, les principaux points à retenir sont les suivants (se reporter aux guides utilisateurs disponibles sur la rubrique intranet pour de plus amples informations) :

Dans tous les cas, les agents quels que soit leur rôle reçoivent un courriel les invitant à se connecter.

L'identifiant est toujours l'adresse mail, et le mot de passe est personnalisé par l'agent (étant précisé qu’un compte est déjà créé dans Estève pour chaque agent).

* Les structures RH de proximité reçoivent le courriel les invitant à une première connexion lorsque le SRH (MISIRH) créé leurs comptes ;
* Les évaluateurs/signataires N+1 ou contresignataires N+2 reçoivent un courriel au moment où ils doivent effectuer leur première connexion, lorsque la structures RH de proximité leur ouvre la campagne d’entretien dans l’outil Estève ;
* L’agent qui est « seulement » évalué reçoit le courriel de première connexion lorsque le N+1 valide la liste de ses agents à évaluer.